

COMMISSION DE GESTION 2018
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
FINANCES ET PROMOTION ECONOMIQUE
(FIN)

Objet : GESTION 2018

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission, composée de Mme Ludivine GUEX (présidente-rapportrice) et M. Frédéric VALLOTTON, en charge de l'examen du dicastère Finances et promotion économique pour l'année 2018, a effectué deux visites à l'Hôtel de Ville, au 4ème étage, sous les combles. La sous-commission a pu constater que le dicastère fonctionne avec une équipe soudée qui assure un fonctionnement optimal de ce service. La Municipale et son équipe font preuve de précaution et anticipent, selon la charge du travail et les impératifs, ce qui est primordial pour ce dicastère. La sous-commission salue cette sagesse. Nous remercions les personnes rencontrées de leur disponibilité, leur amabilité et leur volonté de fournir toutes les informations requises.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du *dicastère Finances et promotion économique* a participé à deux séances :

- vendredi 8 février 2019, 17 h 00 - 18 h00, Hôtel de Ville

Première rencontre avec la Municipale, Mme Mélanie WYSS, et le boursier adjoint, M. François CHAPPALAZ.

But : évaluation du rapport de gestion municipal.

- vendredi 15 mars 2019, 15 h 30 - 18 h 00, Hôtel de Ville

Seconde rencontre avec la Municipale, Mme Mélanie WYSS, et le délégué à la promotion économique, M. Pascal ROCHA DA SILVA ;

But : évaluation des activités du nouveau délégué à la promotion économique.

2. RAPPORT DE GESTION MUNICIPAL

L'année 2018 s'est avérée des plus chargées pour le dicastère FIN, en cause la diminution des recettes fiscales suite à la RIE III. Il a fallu effectuer une planification financière sur trois ans et ceci en partenariat avec les autres services. Le FIN a collaboré et organisé une formation avec l'UCV (union des communes vaudoises) quant à la planification financière. C'est une satisfaction du dicastère FIN car les services se sont fédérés. La Municipale Mélanie Wyss précise qu'il est question du budget de la Ville et non du service FIN.

3. EFFECTIFS

Le dicastère FIN connaît des changements majeurs parmi son personnel : la cheffe de service et le contrôleur de gestion ont démissionné, tous deux pour des raisons personnelles. Ces deux départs ne sont en aucun cas imputables à un désaccord ou une mauvaise ambiance. A ce propos, nous ne constatons aucune accélération du rythme de renouvellement des employés (turn-over) dans le service.

4. NOUVEAU LOGICIEL

La mise en place des nouveaux logiciels ABACUS (comptabilité) et NEST (contrôle habitants et entreprises) s'est poursuivie durant l'année 2018. Les logiciels en question sont performants mais complexes. ABACUS a, du reste, convaincu d'autres communes et est compatible pour passer à la nouvelle planification comptable des communes MCH2. Le gros changement qu'apporte ce logiciel ne touche pas que le dicastère FIN mais tous les services faisant de la facturation. Le volume d'heures

dédiées à la mise en place des deux logiciels en question est conséquent. Des retards dans la formation à l'emploi de ces outils sont à déplorer ; le logiciel est victime de son succès auprès des communes. La solidarité entre les collaborateurs du FIN a permis au service de fonctionner normalement.

La sous-commission s'est donc inquiétée des éventuelles heures supplémentaires (nouveaux logiciels, réajustements fiscaux). Le problème a été contourné, la direction du dicastère a préféré augmenter le taux d'activité des employé.e.s à temps partiel et, donc, on ne parle pas d'heures supplémentaires mais d'un nombre d'heures ponctuelles.

5. DÉLÉGUÉ LA PROMOTION ÉCONOMIQUE

La sous-commission s'est penchée sur les actions du délégué à la promotion économique, M. ROCHA DA SILVA, qui est entré en fonction en juillet 2017. Il a été engagé à un taux de 60% par la Ville de Morges et 40% par l'ARCAM (association régionale Cossonay Aubonne Morges). Nous nous sommes inquiétés de savoir si ces deux fonctions étaient potentiellement conflictuelles mais nous avons été convaincus par le bien-fondé de sa réponse, à savoir pousser la meilleure option. De plus, il s'agit d'un poste de terrain. Il n'y a donc pas d'inconvénient à travailler sur un ou deux sites. Afin d'assurer une cohésion entre les deux employeurs de M. ROCHA DA SILVA, une rencontre entre l'ARCAM et la Municipale Mme WYSS a lieu une fois par an. Le contenu du rapport de gestion quant aux tâches accomplies est lapidaire, c'est pourquoi nous avons tenu à nous entretenir avec M. ROCHA DA SILVA et apprendre de sa bouche les actions menées durant cette année.

Vœu N° 3 - 2018 : Que la Municipalité, dans un souci de transparence, détaille les activités du délégué à la promotion économique dans les futurs rapports de gestion.

Ce poste requiert un travail de proximité, de terrain. La première année a été consacrée à la création d'un réseau, opérationnel désormais. L'essentiel actuellement est de le maintenir en organisant des actions, façon d'entretenir un lien avec les entreprises.

Nous avons pu parcourir le « Programme d'action pour la promotion économique Ville de Morges » qui a été diffusé au Conseil communal en 2018. Ce programme se décline sur les quatre axes principaux de la promotion économique. Il en découle des ces axes, des actions.

Ci-dessous, nous donnerons des informations concrètes et ne reprendrons pas le détail du programme qui est accessible aux conseillers et conseillères sur l'Extranet.

https://extranet.morges.ch/media/document/1/annexe-programme_action_developpement_economique_public.pdf

Evaluations des actions réalisées (création du cadre) :

Axe 1 : Emplois

Action 1 : connaître les besoins des PME et faciliter la recherche de solutions

Avec le lien de confiance instauré, il y a un retour des informations que la Municipalité ne détenait pas avant. Ce qui permet d'anticiper. La communication est meilleure et les autorités sont invitées aux événements ce qui n'était pas toujours le cas auparavant.

Action 2 : Soirée annuelle des entreprises

La soirée annuelle fut une première en 2017 et a été réitérée en 2018. Elle permet de créer du lien, un réseau, entre les acteurs économiques. Cette soirée est l'occasion de casser les codes et dynamiser le débat en proposant à des intervenants de venir comme en 2018, avec le conseiller d'Etat, M. Leuba, pour échanger sur la promotion économique vaudoise. Celle-ci sera maintenue pour 2019.

Action 3 : Se tenir informé de l'évolution de pratiques de l'économie

Celle-ci prescrit de suivre ce qui se passe à Morges comme la création d'espaces de « coworking » ou si des personnes démarrent une activité. Il n'implique pas que la Municipalité intervienne mais surtout d'être attentif à ce qui arrive économiquement à Morges.

Axe 2 : Implantation

Action 4 : Définir les avantages comparatifs de Morges (USP)

Un travail a été réalisé pour définir les atouts morgiens. Quels critères font qu'on s'y implante, cette réflexion ne s'était pas faite. L'idée est d'analyser pourquoi une entreprise est bien où elle est, par rapport

à la concurrence qui est manifestement très régionale. Par exemple, il ressort que les grandes villes sont attractives pour les transports publics. L'USP (unique selling proposition) est partiellement pertinente, ça définit des critères et ça permet de mettre en avant le pôle sympathique de la ville, en dehors des critères, purement économiques. Ce travail a montré que c'est plus les locaux disponibles qui feront la différence. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a une solidarité régionale et que bon nombre de communes sont dotées d'un délégué de la promotion économique. Il y a une importance des interactions : locaux, infrastructures, offres, aspect.

Définition USP : Argument du service par rapport à la concurrence

Action 5 : Être réactif et saisir les opportunités

Cette action suit l'action 4, qui implique de mettre en avant l'attractivité afin d'intéresser les entreprises qui potentiellement cherchent à s'implanter. En 2018, un cas concret est arrivé avec Incyte. Le délégué de la promotion économique a eu un rôle majeur et a su prouver l'importance de cette fonction. Il a tenu un lien étroit avec l'entreprise, qui ainsi a une personne à qui s'adresser directement et ne passe pas par de nombreux services de la Municipalité avant d'avoir le bon interlocuteur. Il a permis ainsi de mettre en place une relation primordiale avec cette entreprise en échangeant, en prenant le temps d'être réactif dans des délais courts. C'est une superbe opportunité qui est souvent rare. La sous-commission a demandé si sa tâche est de chercher des entreprises pour qu'elles s'implantent mais ceci est cantonal.

Action 6 : Présence sur internet

Les pages du site internet ont été refaites et la volonté de créer des vidéos avec les ressources disponibles ont été entreprises. Le but étant que des entreprises soient ambassadrices de la Ville de Morges.

Action 7 et 8 : Participation aux événements cibles et relations avec des organismes clés.

Le délégué se rend disponible afin d'obtenir des informations sur les événements clés à venir. Le DEV (Développement Economique du Canton de Vaud) est un contact sollicité quand de grands locaux vides sont libres à Morges. Le délégué de la promotion économique permet ainsi d'être réactif en ouvrant la porte avec une aide précise et rapide.

Axe 3 : Fiscalité

Action 9 : Tisser et maintenir des liens à plusieurs niveaux hiérarchiques.

Il n'existe pas de canal d'information spécifique entre l'administration et les entreprises, c'est pourquoi, le délégué de la promotion économique a un rôle de communicant en rencontrant les intervenants. C'est ainsi qu'un réseau dans l'entreprise se crée non seulement avec la direction mais aussi avec les employés.e.s. En se déplaçant régulièrement sur les lieux, le délégué établit le lien.

Action 10 : Organisation d'un événement de rencontres annuelles

En 2018, cet événement a eu lieu pour la première fois. Celui-ci a regroupé 17-19 entreprises, le choix est d'aller chez eux en l'organisant dans une d'elle. Les entreprises sont choisies en fonction de leur typologie similaire (taille). Ce n'est pas un forum, le but est de leur permettre d'échanger et surtout de se connaître afin de créer des dynamiques autour d'une thématique. Pour cette rencontre 2018, « la santé au travail » en était le thème. Une entreprise a parlé de sa politique à ce propos. Résultat, un groupe de travail a été créé entre plusieurs responsables. Bilan positif, réel besoin qui sera élargi et poursuivi en 2019.

Action 11 : Intégrer les entreprises à la Ville et sa population

Le but est de favoriser l'intégration des entreprises aux activités de la ville. Le délégué de la promotion économique permet cela en fonction des demandes des entreprises. Par exemple, certaines entreprises proposent à leurs employés.e.s de prendre du temps pour se consacrer à des actions de volontariat. Le délégué les oriente vers l'organisme dont les entreprises ont besoin en les intégrant au tissu local.

Action 12 réponse à des besoins spécifiques

C'est au cas par cas ; le délégué répond à de nombreuses demandes concrètes. Il fait remonter les besoins des entreprises à la Municipalité.

Action 13 Manifester l'intérêt de la Ville

Par exemple, adresser un courrier pour les grandes occasions aux entreprises (inauguration, fête ou autres).

Axe 4 : Vitalité du centre-ville

Action 14 et 15 : Réalisation d'une étude et rencontre avec la COOR

Une étude du tissu commercial est en cours et sera réalisée en 2019. Le délégué de la promotion économique rencontre régulièrement la COOR (l'association des commerçants de Morges) car ceux-ci ont un rôle majeur dans l'attractivité de la Ville de Morges. Cette action est liée au dicastère de la Municipale Mme Anne-Catherine Aubert qui s'occupe de la police du commerce. Le délégué travaille en étroite collaboration avec ce service.

La question s'est posée de savoir si le délégué de la promotion économique se préoccupait plus des grandes entreprises que des petits commerces. Il faut préciser que les commerçants ont la COOR comme relais et le délégué de la promotion économique ne se substitue pas à celle-ci. Il ajoute qu'il ne peut pas être partout. Cependant la sous-commission tient à relever qu'il n'est pas rare de le croiser en Ville avec divers intervenant.e.s de notre tissu commercial local. Nous saluons l'engagement dont il fait preuve. Nous nous permettons de transmettre ici l'opinion de la présidente de l'Association des Commerçants de Morges qui partage ce constat.

Nous nous sommes demandé si les différent.e.s délégué.e.s de la commune travaillaient ensemble. La réponse est oui car ils s'entretiennent sur des points des sociétés. Ils participent à la séance des chefs et cheffes de service.

La sous-commission comprend les enjeux de ce poste et trouve que celui-ci est primordial pour la Municipalité. Il répond à un besoin qui permettra avec le temps de continuer à s'ancrer sur les pratiques économiques de la ville.

6. DOMAINE DE LA VILLE

Nous nous sommes intéressés au Domaine viticole de la ville de Morges. Globalement, cette SàRL fonctionne sans heurt. Nous relevons toutefois que, courant 2018, la SàRL a décidé de gérer à l'interne sa comptabilité. Cette décision ne pose aucun problème au dicastère FIN qui intervenait comme mandataire pour cette tâche.

7. ASSURANCES

La sous-commission s'est intéressée aux assurances. La Municipalité travaille avec une société morgienne (courtier) pour le choix de ses assurances. Nous avons demandé de nous préciser la teneur exacte de l'assurance choses et technique qui assure la commune en cas de vol d'œuvres d'art, tout dégât sur l'automate de boissons chaudes Selecta de la patinoire et les dégâts d'eau sur les biens de la commune.

8. CREDITS

Il a été question des crédits accordés par la Municipalité à diverses institutions. Nous voulions connaître le rythme de remboursement de ceux-ci. Il existe un suivi personnalisé et des rencontres avec les bénéficiaires de ces prêts sont organisées en cas de difficulté. Des solutions au cas par cas ont toujours été trouvées. Le dicastère nous a assuré de la bonne fois des bénéficiaires.

La sous-commission constate que les remboursements suivent et que parfois ceux-ci sont remboursés avant le délai comme ce fut le cas pour le Journal de Morges.

9. PROBLÉMATIQUE DES LOCAUX VIDES

La sous-commission est revenue sur un point traité par la sous-commission FIN de Coges 2017, à savoir la problématique des locaux commerciaux vides et la proposition d'instaurer, comme à Lausanne, des mesures de sanctions (pécuniaires). Le délégué à la promotion économique explique que la problématique diffère entre les deux villes. Morges connaît un taux de locaux commerciaux vides bien plus faible que Lausanne.

9. CONCLUSION

Le dicastère *Finances et promotion économique* a été marqué par de grands changements en 2018 : démissions, baisse des recettes fiscales, nouveaux logiciels, autonomisation du Domaine de la Ville, implantation d'une nouvelle entreprise. La sous-commission salue la bonne gestion de ce dicastère qui a su anticiper en trouvant des solutions appropriées. Nous constatons que le service fonctionne de manière conviviale. Nous faisons remarquer que nous avons pu évaluer une année complète du délégué de la promotion économique, nous avons apprécié les échanges que nous avons pu avoir, nous avons pu

cerner le détail de ses fonctions et nous le remercions pour son investissement et ses compétences essentielles à la Ville de Morges. Nous relevons encore que l'évaluation de ce dicastère n'est pas simple à réaliser ; nous avons craint de « marcher sur les plates-bandes » de la commission des finances. Nous sommes toutefois persuadés que la sous-commission FIN que nous représentons a su maintenir la commission de gestion dans les limites de sa fonction.

Pour la commission de gestion :
Le président

Pour la sous-commission FIN :
La présidente

Michaël Fürhoff

Ludivine Guex

Rappel des vœux 2018

Vœu N° 3 - 2018 : Que la Municipalité, dans un souci de transparence, détaille les activités du délégué à la promotion économique dans les futurs rapports de gestion.